



nouvelles
lignes de bus

véhicules
électriques

couverture

ABRIS VÉLO
SÉCURISÉS

ELECTRIQUES
VELOS

jusqu'à
5000 €

ZFE!

€ 0009
e,nbsn!

AIDE À LA MOBILITÉ

— bénéficiez d'une aide jusqu'à 5 000 €* —



métropole
ROUENNORMANDIE

L'AIDE DE LA MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE

La Métropole accompagne les ménages, les entreprises et les associations du territoire dans le cadre de la mise en œuvre de la ZFE-m.

Sous conditions, vous pouvez bénéficier d'une aide financière jusqu'à 5 000 €, pour changer de véhicule de Crit'Air 3 au moins (voiture, utilitaire léger ou scooter, moto et voiture sans permis) par un véhicule motorisé, ou un vélo électrique ou un vélo cargo assisté ou non. Cette aide sera de 2 000 € maximum en cas de changement de motorisation sur votre véhicule.

L'aide financière de la Métropole est cumulable avec les aides de l'État (bonus écologique et prime à la conversion).

Pour les personnes éligibles à la prime à la conversion de l'État, qui ont reçu l'aide financière de la Métropole et qui résident ou travaillent dans une commune composant la ZFE-m (3 conditions cumulatives), l'État peut octroyer une aide supplémentaire : la surprime ZFE.

Le cumul des aides de l'État et de la Métropole est plafonné à 80 % du montant d'achat du nouveau véhicule ou de la modification de votre véhicule (rétrofit).

Les factures ou les contrats de location doivent être postérieurs au 1^{er} janvier 2022 et doivent être établis par un professionnel.

(Les ventes entre particuliers sont refusées par la Métropole).

Pour en savoir plus sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre, rendez-vous sur notre simulateur d'aides :

zfe.metropole-rouen-normandie.fr

L'AIDE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

Selon des conditions assez similaires, le Département peut octroyer des aides jusqu'à 4 000 € pour le remplacement d'une voiture particulière si vous résidez en Seine-Maritime (hors Métropole Rouen Normandie) et si votre lieu de travail se trouve être dans une des communes de la ZFE-m. Pour plus d'informations : www.seinemaritime.fr/mon-cadre-de-vie/routes-bacs/subvention-zfe-m.html

LES AIDES DE L'ÉTAT

Plus d'information sur les aides de l'État (bonus écologique, prime à la conversion, surprime ZFE) sur les liens suivants :

www.primealaconversion.gouv.fr

www.service-public.fr

* sous condition : de revenus (avis d'imposition) et de lieu de domiciliation, .

